

**MICHEL DESPUECH****«Il n'y a pas de menace sur les sous-préfectures»**

Michel Despuech est le préfet de Rhône-Alpes - et également du département du Rhône- depuis mars dernier. Après quelques mois à la tête de la Région, il nous livre ses impressions sur les grands dossiers du moment. Quels sont votre sentiment et votre position face à l'inquiétude de nombreux élus locaux sur la question de la baisse annoncée des dotations de l'Etat aux collectivités locales? Je peux comprendre l'inquiétude des élus locaux, qui doivent s'adapter à une donne nouvelle et sans doute durable. Mais l'effort de tous est nécessaire pour redresser nos finances publiques. Les collectivités territoriales doivent y prendre leur part, en proportion exacte de leur place dans le pays. Le temps est donc venu de rechercher toutes les sources d'économies et je fais confiance aux élus pour y parvenir. Si la volonté est là, le résultat sera bien au rendez-vous. Le préfet de Haute-Savoie a évoqué la mutualisation des fonds: quelle est votre position à ce sujet? Cette question renvoie de manière générale aux modalités de financement d'une agglomération millionnaire et aux difficultés rencontrées pour construire et exploiter les infrastructures, matériels et services de mobilité. Le cas particulier d'une agglomération transfrontalière avec un pays hors de l'Union européenne oblige à être volontaires et imaginatifs: c'est ce à quoi les acteurs publics et privés travaillent dans le cadre de la gouvernance franco-genevoise, malgré des écueils qui masquent les acquis considérables et apports concrets d'une coopération ancienne et soumise, comme telle, à des hauts et des bas. Une partie de la compensation financière genevoise va aujourd'hui aux communes: cela restera-t-il le cas ou l'Etat s'intéresse-t-il à cette manne financière? La Compensation financière genevoise (CFG) également appelée fonds frontaliers, ndlr) a été instaurée par un accord signé en janvier 1973 entre la France et le Conseil fédéral agissant au nom de la République et canton de Genève. Cet accord en stipule le mode de calcul: 3,5% de la masse salariale brute des travailleurs frontaliers - et la destination - les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie qui, eux-mêmes, créditeront les collectivités locales bénéficiaires afin de compenser les charges qu'elles supportent pour leurs habitants travaillant à Genève et y payant des impôts sur le revenu professionnel. Selon les chiffres du canton de Genève, le montant reversé aux départements français en 2014 s'élève à 279 millions de francs suisses (pour mémoire, l'encaissement de l'impôt à la source auquel sont assujettis les travailleurs frontaliers est de 685 millions de francs suisses, ndlr). Ce montant de compensation est un résultat mathématique - 3,5% de la masse salariale brute - et non une manne, à caractère miraculeux. Cette compensation est répartie entre les deux départements de l'Ain et de la Haute-Savoie au prorata du nombre de travailleurs frontaliers, avec une clé ajustée en 2012 par le ministère français de l'Intérieur: 76,7% pour la Haute-Savoie et 23,3% pour l'Ain. L'usage des sommes ainsi versées relève des assemblées délibératives des départements, qui doivent respecter les termes de l'accord intergouvernemental de 1973. L'Etat français y veille. Le canton de Genève ne reverse pas les cotisations chômage encaissées auprès des frontaliers à la France depuis 2008: le dossier avance-t-il? Il est inexact d'affirmer que les Suisses ne reversent pas les cotisations chômage. Les versements sont effectifs et répondent aux dispositions du règlement communautaire 883/2004 portant sur la coordination des systèmes de sécurité sociale que la Suisse, quoique pays non-membre de l'Union européenne, applique depuis 2012. Des discussions sont en cours au sujet du déséquilibre entre les frontaliers français travaillant en Suisse et les frontaliers suisses travaillant en France. Le futur Technocentre doit s'implanter à Cluses: prochainement l'Etat soutient-il financièrement (ou d'une autre manière) le projet? Le projet de Technocentre a vocation à soutenir le développement et la recherche appliquée pour les industries mécaniques et du décolletage. Il a été retenu au volet territorial du Contrat de plan Etat-Région. Il recevra, à ce titre, le soutien, a parts

égales, de l'Etat, de la Région, du conseil départemental de Haute-Savoie et aussi celui de la communauté de communes Cluses Arve et Montagnes. Il devrait se dérouler jusqu'en 2018. Le Cetim-CTDEC (Centre technique des industries métallurgiques et le Centre technique du décolletage) est en train de monter son dossier de demande de subvention avec l'appui des services de l'Etat, de la Région et du conseil départemental de Haute-Savoie. Et le dossier du Funiflaine. L'Etat soutient le projet Funiflaine, projet qui doit notamment permettre de desservir efficacement Flaine et les Carroz-d'Arâches, avec une alternative à la voiture particulière, il permet en effet de relier ces stations depuis la gare de Magland. Considérant cet impact positif sur l'aménagement du territoire et le caractère innovant de ce mode de transport, à encourager, l'Etat, la région Rhône-Alpes et le conseil départemental de Haute-Savoie ont inscrit ce projet au contrat départemental pour la Haute-Savoie, volet départemental du Contrat de plan Etat Région. Par ce document, signé le 31 août 2015, l'Etat s'engage ainsi à participer à hauteur de quatre millions d'euros au financement du projet du Funiflaine. Le Contrat de plan Etat-Région prévoit de participer à la création d'un Musée du cinéma d'animation à Annecy: est-ce essentiel pour vous d'investir dans la culture? Le projet de création d'un Musée du cinéma d'animation à Annecy a été inscrit au volet territorial du Contrat de plan Etat-Région afin de recevoir le soutien de l'Etat, de la région Rhône-Alpes et du conseil départemental de Haute-Savoie. Le projet de tunnel sous le Semnoz fait débat dans le bassin annecien: est-ce un projet que vous défendez? Le projet du tunnel de Semnoz est un projet porté par le conseil départemental de Haute-Savoie. L'Etat n'interviendra pas financièrement sur ce projet qui relève du réseau routier départemental. Le rôle de l'Etat français dans ce projet est d'être garant de la bonne tenue des démarches de consultation du public et du respect des procédures environnementales qui seraient nécessaires à sa réalisation. Une nouvelle déclaration d'utilité publique devra avoir lieu pour le désenclavement du Chablais. Elle rencontrera de nombreuses oppositions, dont les écologistes: ce dossier est-il vraiment sur la bonne voie? Le désenclavement routier du Chablais a déjà fait l'objet de plusieurs réalisations: la section dite Chasseurs-Machilly, réalisée par l'Etat, a été mise en service en novembre 2014, le conseil général de Haute-Savoie, de son côté, avait réalisé le contournement de Thonon en 2008. Le projet aujourd'hui en étude est la section intermédiaire entre Machilly et Thonon. C'est un projet fortement porté au niveau local, preuve en est l'engagement du conseil départemental de Haute-Savoie de prendre à sa charge l'intégralité du coût pour la puissance publique. Les études et procédures ont été engagées et donneront lieu début 2016 à une concertation publique. Une nouvelle enquête publique, préalable à une déclaration d'utilité publique, sera ensuite nécessaire. Il faut par ailleurs préciser qu'on ne peut évoquer le désenclavement du Chablais sans évoquer la réalisation en cours de la liaison ferroviaire Ceva (Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse), ce qui va permettre la mise en service en 2019 du Leman-Express, véritable RER transfrontalier. Celui-ci desservira Machilly, Bons-en-Chablais, Perrignier, Thonon et Evian (deux trains par heure en heure de pointe, ndlr) et constituera donc une augmentation très sensible de l'accessibilité du Chablais. Des menaces pèsent sur les sous-préfectures: qu'en est-il vraiment en Haute-Savoie? Il n'y a pas de menace sur les sous-préfectures. L'Etat réaffirme plus que jamais sa volonté d'inscrire son action dans la proximité. Et les sous-préfets sont à cet égard des acteurs indispensables. ENTRETIEN RÉALISÉ PAR STEVE BLANC